



RAPPORT D'ACTIVITÉS

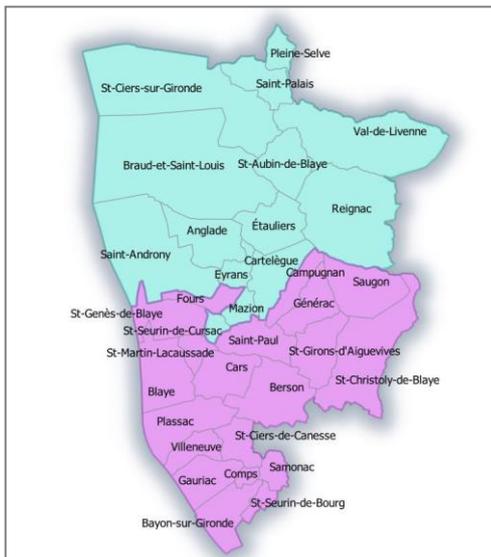
2022

Sommaire

1- LES DATES CLES DU SCOT EN 2022	3
2- L'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE	4
3- LE DEPLOIEMENT DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL	5
4- LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LE TERRITOIRE FIXE SON CAP POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE FUTUR	8
5- RAPPORT FINANCIER 2022	11
6- GLOSSAIRE	12

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, c'est :

34 communes



2 intercommunalités



1 assemblée syndicale 39 délégués titulaires et 20 suppléants



1 seule compétence, le Schéma de Cohérence Territoriale

1- Les dates clés du SCoT en 2022

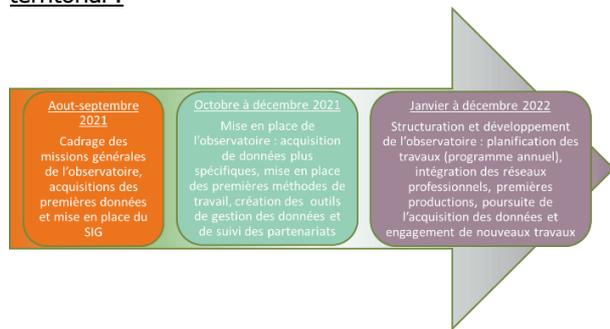
Le Syndicat Mixte déploie depuis 2020 la « feuille de route » qu'il s'est fixée pour la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Il poursuit les premières actions engagées en 2021 et accompagne ses élus et acteurs territoriaux à la nécessité de changer de modèle de développement.

Le SCoT a déployé son observatoire territorial

L'observatoire territorial mutualisé entre le SCoT, la CCB et la CCE, a été réellement mis en place en septembre 2021. Après une période nécessaire de cadrage de ses missions et de mise en place des outils nécessaires à son fonctionnement, l'observatoire territorial a poursuivi sa structuration et son développement sur toute l'année 2022 (→ Pour en savoir plus : page 5 « [Le déploiement de l'observatoire territorial](#) »).

Chronologie de déploiement de l'observatoire territorial :



...et a poursuivi la réalisation de son étude de planification énergétique territoriale

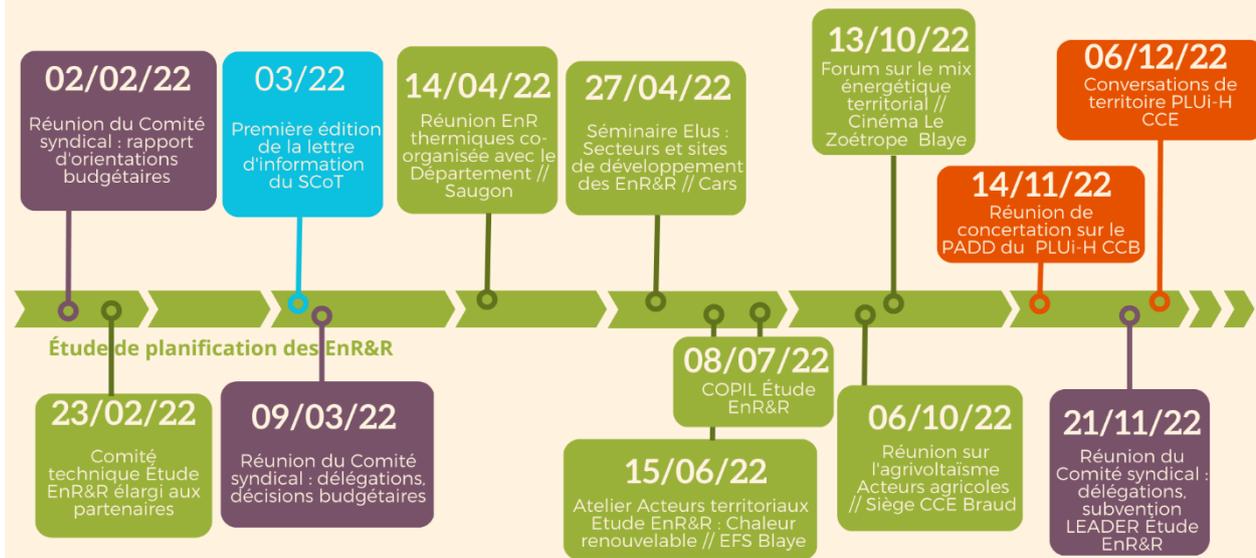
Le Syndicat Mixte a lancé en septembre 2021 une étude pour préciser à son échelle les objectifs de production d'énergies renouvelables par filière, les besoins fonciers associés et identifier les sites les plus appropriés pour y implanter les projets d'installation d'énergies renouvelables. Elle s'est prolongée sur toute l'année 2022, avec de nombreux temps-forts de concertation avec les élus, les collectivités, les acteurs territoriaux et du secteur de l'énergie, les partenaires institutionnels (→ Pour en savoir plus : page 8 « [La mise en œuvre du SCoT](#) : le territoire fixe son cap pour le développement des énergies renouvelables »).

3

Perspectives 2023

- >> Accompagnement de la CCB et de la CCE pour l'élaboration de leurs futurs PLUi valant PLH
- >> Organisation d'une nouvelle conférence avec un expert sur la biodiversité
- >> Finir l'étude de planification énergétique territoriale

Les dates à retenir en 2022



2- L'activité du Syndicat Mixte

2022, comme un air de retour à la normale...

La gouvernance du Syndicat Mixte en 2022

Le Comité syndical, instance décisionnaire du Syndicat, s'est réuni à 3 reprises en 2022 ; le **taux de présence** est de **65 %** (en moyenne, 25 délégués présents sur 39 membres).

Le Bureau du Syndicat Mixte, composé de 8 membres (4 par Communauté), s'est réuni 9 reprises cette année. A chaque réunion, en moyenne, 6 à 7 membres étaient présents.

Des Commissions thématiques de travail sur les thèmes « **Aménagement, urbanisme et foncier** » et « **Environnement, énergie et climat** » sont aussi animées par les Vice-présidents concernés. **La première s'est réunie en 2022 à 3 reprises** (dont une réunion en commun avec le Bureau) pour proposer des avis sur les projets d'urbanisme qui sont examinés ensuite par le Bureau. La seconde ne s'est pas réunie, mais ses membres ont participé en juillet avec les partenaires associés au comité de pilotage de l'étude de planification énergétique territoriale, ainsi qu'aux nombreuses réunions de concertation des élus et des acteurs organisées dans le cadre de cette étude (→ Pour en savoir plus : pages 2 « [Les dates clés du SCoT en 2022](#) » et 8 « [Les énergies renouvelables intéressent et mobilisent !](#) »).

Le groupe-projet constitué pour suivre la création de **l'observatoire territorial du SCoT** qui s'appuie sur notre nouvel **Système d'Information Géographique (SIG)** s'est réuni une fois en septembre pour tirer le bilan d'un an de fonctionnement de l'observatoire territorial.

Le SCoT a émis des avis sur 5 projets

Le Comité syndical a donné **délégation au Bureau pour émettre les avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale**, et notamment les procédures d'élaboration ou d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et des cartes communales, les procédures d'utilité publique et de déclaration de projet, les autorisations d'exploitation commerciale.

En 2022, le Syndicat Mixte a émis des **avis favorables, parfois assortis d'observations, sur les évolutions des documents d'urbanisme des communes de Villeneuve et Cars pour la CCB, Cartelègue et Saint-Seurin-de-Cursac pour la CCE.**

Il a également émis un **avis favorable** concernant la demande de permis de construire valant **autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI LACA pour l'extension de l'ensemble commercial E.Leclerc par la création de 5 nouvelles cellules commerciales sur la commune de Cars.**

Le SCoT accompagne ses collectivités

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le Syndicat Mixte **accompagne la CCB, la CCE et leurs communes dans l'élaboration de leurs PLUi-H et les évolutions des documents d'urbanisme en vigueur qu'elles réalisent.** Il explique les dispositions inscrites au SCoT et apporte des conseils pour les traduire dans les PLUi-H ; avec sa référente SIG, il est aussi l'interlocuteur privilégié pour la collecte et la diffusion aux bureaux d'études des données géographiques nécessaires à leur élaboration.

Il participe aux instances mises en place par les Communautés **sur différents projets et dispositifs** (ex. Plan Vélo de la CCB, Comité de pilotage Natura 2000 animée par la CCE, ...).



Le SCoT communique aussi en direction de ses collectivités et partenaires ; il a édité en mars 2022 une première lettre d'information. Sa fréquence n'est pas arrêtée mais une autre suivra en 2023.

Pour en savoir plus : www.scot-hautegironde.fr

3- Le déploiement de l'observatoire territorial

Après une première phase de lancement et de cadrage de ses missions sur les premiers mois, l'observatoire territorial du SCoT a continué à se structurer et développer son activité en 2022.

Rappel : les missions de l'observatoire territorial

L'observatoire territorial est un outil mutualisé entre les deux Communautés de Communes et le Syndicat Mixte du SCoT.

Il a trois missions principales :

- une mission d'observation territoriale, dans un contexte où les territoires sont de plus en plus amenés, par obligation réglementaire ou non, à analyser leurs dynamiques et évaluer la mise en place de leurs politiques ou dispositifs dans certains domaines (habitat, foncier, ...)
- une mission d'accompagnement des communes et communautés dans l'élaboration, la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme ;
- la réalisation d'un bilan obligatoire de l'application des objectifs et des orientations d'aménagement et de développement fixées par le SCoT, six ans après son approbation. Un bilan volontaire intermédiaire, à mi-parcours, sera réalisé par l'observatoire en 2023.

L'observatoire territorial collecte un grand nombre de données auprès de partenaires avec lesquels le SCoT directement ou les Communautés de communes conventionnent ; il les vérifie, consolide et conserve. Il a naturellement le rôle de **plateforme de demande et de diffusion des données auprès des partenaires publics et des bureaux d'études prestataires pour le compte de ses communes et intercommunalités** (ex. PLUi-H, Inventaire des Zones d'Activités Economiques, Petites Villes de Demain), dans le respect de la réglementation et des licences.

L'observatoire territorial s'appuie sur un **Système d'Information Géographique (SIG)** qui permet de croiser des données spatialisées. Cet outil sert à produire des cartes et des analyses à partir de différents jeux de données (l'observatoire dispose de près de 100 jeux). Le SIG est utilisé quotidiennement dans les missions de l'observatoire.

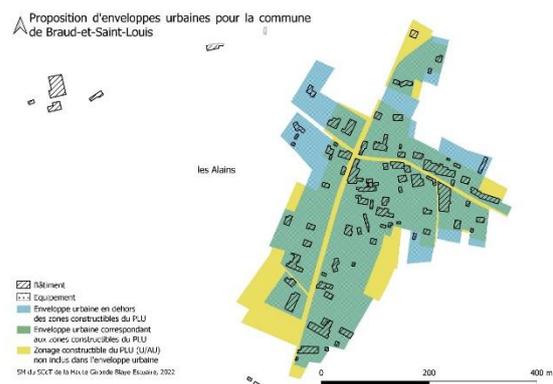
Les principaux travaux de l'observatoire cette année

Le travail de délimitation des tâches urbaines

L'observatoire a poursuivi cette année le travail de délimitation des tâches urbaines des communes, débuté en 2021 par la définition d'une méthodologie et la réalisation de tests sur quelques communes.

→ Voir le rapport d'activités 2021 pour la définition des tâches urbaines et de leurs objectifs

Ce travail a été mené prioritairement sur les communes de la CCB, en avance dans l'élaboration de son PLUi-H, et sur les communes de la CCE concernées par la Loi Littoral pour lesquelles des procédures de modification des documents d'urbanisme étaient engagées. Il a été réalisé en associant les élus des communes concernées qui ont pu faire remonter auprès du SCoT des demandes de modifications de la proposition de la tâche urbaine de leur commune. Ces demandes ont toutes été examinées par le Bureau du Syndicat Mixte qui a rendu des arbitrages, positifs et négatifs, en se créant au fil de l'eau une « doctrine ».



Exemple de proposition de tâche urbaine sur la commune de Braud-et-Saint-Louis concernée par la loi Littoral, dans le cadre de la modification simplifiée de son Plan Local de l'Urbanisme visant à délimiter les Secteurs Déjà Urbanisés (ex. Les Alains) autres que les villages et agglomérations créés par la loi ELAN

Le travail de délimitation des tâches urbaines pour le reste des communes de la CCE a été réalisé sur la fin de l'année.

Le lancement des Inventaires des Zones d'Activités Economiques de la CCB et de la CCE

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience du 22 août 2021, en application de son principe de réduction de la consommation d'espaces, demande aux Communautés de communes de réaliser un inventaire de leurs zones d'activités économiques (IZAE) afin de mobiliser les fonciers et bâtiments vacants et dégradés au sein des espaces économiques déjà existants.

L'observatoire territorial a proposé à ses deux Communautés de communes de les accompagner dans la réalisation de cet inventaire, véritable outil pour la limitation de la consommation d'espaces à vocation économique et la redynamisation des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Ce que dit la loi sur l'inventaire des ZAE

La loi dite « Climat et Résilience » précise que les ZAE à inventorier sont des zones d'activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Cet inventaire comprendra pour chaque ZAE, les éléments suivants :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques, précisant les surfaces ;
- l'identification des propriétaires et des occupants ;
- le taux de vacance de la zone d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières vacantes. La vacance porte ainsi sur les unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans (au 1^{er} janvier de l'année) par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises.

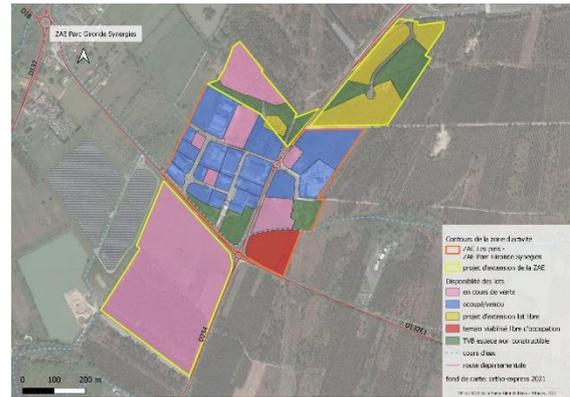
Cet inventaire doit débuter avant le 22 août 2022 et doit être fini avant le 22 août 2023 au plus tard. Il doit être actualisé tous les 6 ans au moins.

L'inventaire est arrêté après la consultation durant une période de trente jours des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques.

L'observatoire territorial intervient comme un prestataire technique de services auprès des Communautés de communes qui du fait de leur compétence en développement économique, ont la responsabilité du lancement, du pilotage, de l'animation, de la consultation des entreprises et de l'arrêt final de l'inventaire.

L'observatoire gère les partenariats pour la collecte des données nécessaires à l'inventaire, les vérifie, les configure pour qu'elles soient exploitables par son SIG ; il produit des cartographies et des indicateurs (taux de vacance, etc.).

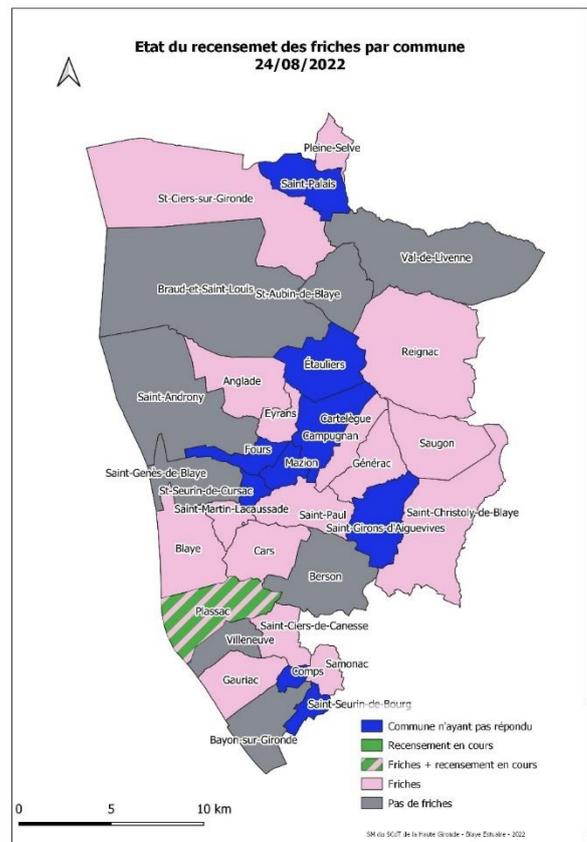
Le travail d'élaboration des Inventaires des Zones d'Activités Economiques des deux Communautés de communes est en cours et continuera sur 2023.



Création par l'observatoire territorial d'une couche présentant le foncier occupé et disponible de la ZAE du Parc Gironde Synergies à Saint-Aubin de Blaye, intégrant les projets d'extension, exploitable sous format SIG

Poursuite du recensement des friches

Initié dans le cadre de l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération réalisée par le SCOT, le travail de recensement des friches a été complété et précisé en 2022 dans le cadre du PLUi-H de la CCB. La notion de friches a été élargie à la demande des élus de la CCB. Les données collectées ont pu être utilisées dans le cadre des travaux du PLUi-H.



Etat d'avancement du recensement des friches par commune au 24 août 2022

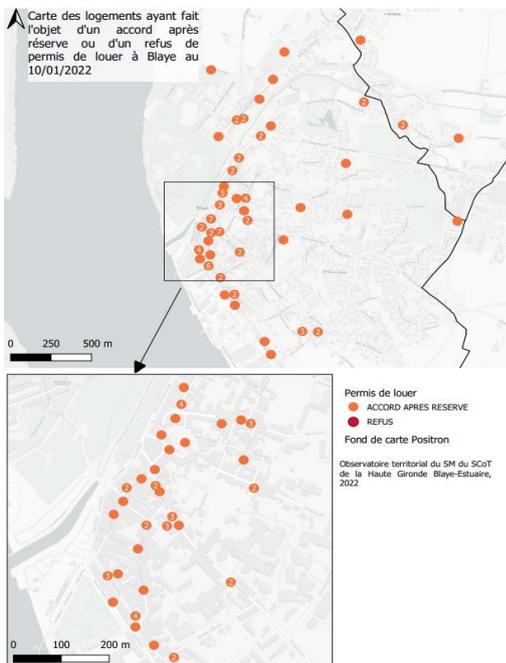
Le même travail de complétude sera réalisé pour la CCE dans le cadre de son PLUi-H, selon le calendrier qui conviendra le mieux à la Communauté de communes en fonction de l'état d'avancement de sa démarche.

Des productions en réponse à des demandes ponctuelles des communes et intercommunalités

Lorsque son plan de charge lui permet, l'observatoire répond aussi ponctuellement à des demandes émanant de ses communes et intercommunalités pour le besoin de leurs projets et l'évaluation de leurs dispositifs.

En 2022, l'observatoire territorial a ainsi :

- Produit pour la CCB des cartographies des dossiers traités dans le cadre du dispositif du « Permis de Louer » ;



Cartographie des logements ayant fait l'objet d'un accord après réserves ou d'un refus au titre du dispositif « Permis de louer » de la CCB sur la commune de Blaye

- Produit pour la commune d'Etauliers une cartographie des parcelles agricoles déclarées à la PAC par type de culture sur son périmètre ;

- Réalisé, à la demande de la CCE, une évaluation des disponibilités foncières dans les zones constructibles sur la commune de Reignac dans l'optique d'une modification de la carte communale.



Cartographie des unités foncières situées en zones constructibles de la carte communale de Reignac, libres de toute construction et sans permis déposé à ce jour, sur le hameau Les Martinettes

7

Perspectives 2023

- >> Poursuivre l'accompagnement des communautés de communes dans le cadre de leurs PLUi-H et des modifications des documents d'urbanisme communaux existants
- >> Apporter un appui technique pour la réalisation de l'Inventaire des Zones d'Activités Economiques par les Communautés de communes
- >> Engager le travail de complétude du recensement des friches sur la CCE



4- La mise en œuvre du SCoT : le territoire fixe son cap pour le développement des énergies renouvelables dans le futur

Premier projet à portée prospective et opérationnelle mené par le SCoT dans le cadre sa mise en œuvre, l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération a abouti à la définition du mix énergétique territorial à la suite d'une concertation qui a largement mobilisé et s'est étalée sur toute l'année 2022.

Rappel de l'objectif de l'étude : donner aux élus un cadre stratégique pour maîtriser le développement des énergies renouvelables

Cette étude a pour but de déterminer les filières prioritaires de production d'énergies renouvelables à 20 ans, d'estimer la consommation foncière associée aux projets structurants, principalement les centrales photovoltaïques au sol, et d'identifier les sites les plus adaptés pour accueillir des installations au regard des contraintes réglementaires et des enjeux écologiques, paysagers et patrimoniaux du territoire.

Le comité de pilotage de l'étude – qui comprend le Bureau du Syndicat Mixte, sa Commission « Environnement, énergie et climat » et des partenaires institutionnels et financeurs (DDTM, Région, Département, Agence locale de l'Énergie et du Climat, GAL LEADER, etc.) – s'est réuni une fois en 2022, le 8 juillet. Il a été complété par deux comités techniques, dans des configurations différentes, l'une élargie aux partenaires en février et l'autre restreinte en septembre.

L'étude est réalisée par un groupement composé du bureau d'études, Axenne, spécialisé dans les énergies et basé à Lyon, et d'un cabinet d'architectes-paysagistes, OOK. (Atelier Valéry Brandéla) implanté à Talence.

Les énergies renouvelables intéressent et mobilisent !

L'étude a donné lieu à une large concertation avec les collectivités et leurs groupements, les acteurs du territoire (entreprises, établissements recevant du public,...) et du secteur de l'énergie (EDF, Enedis, GRDF, RTE, ...), les partenaires institutionnels (DDTM, Région, Département, Agence Locale de l'Énergie et du Climat, ...).

Une série de webinaires a été organisée fin mars et début avril sur l'intégration des énergies renouvelables dans les documents et les opérations d'urbanisme, sur plusieurs filières énergétiques (photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, bois-énergie) avec des experts de chacune d'elles. Il s'agissait de confirmer les potentialités réelles et les

enjeux des différentes filières pressenties à potentiel lors des premières phases de l'étude, d'identifier les conditions et les moyens à mobiliser pour accroître leur développement sur notre territoire.



Séminaire Elus le 27 avril à Cars sur la priorisation des filières, les sites et secteurs de développement des énergies renouvelables

Une quarantaine d'élus se sont retrouvés en avril à Cars définir les filières énergétiques à développer en priorité sur le territoire, identifier des zones à sanctuariser et des secteurs de développement possible, recenser les projets et réfléchir à une méthode d'analyse des enjeux paysagers et environnementaux à prendre en compte dans les projets de centrales photovoltaïques au sol.

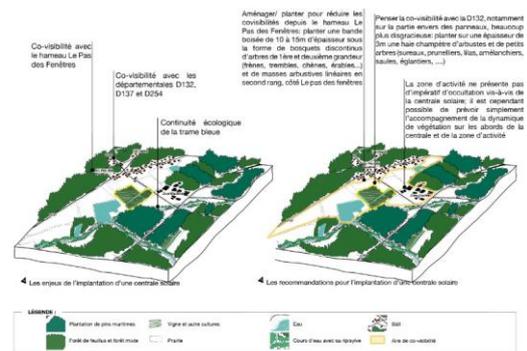


Planche d'identification des enjeux paysagers et environnementaux et de recommandations pour un projet de centrale photovoltaïques au sol

Des ateliers sur la chaleur et le froid renouvelable se sont également tenus le 15 juin avec des entreprises du territoire et des établissements recevant du public (EDF, Centre commercial Leclerc, Vinea Energie, EHPAD Foyer du Combattant, ...) pour connaître leurs besoins et leurs projets dans ce domaine.



Atelier des acteurs territoriaux sur leurs besoins en chaleur et froid renouvelable, le 15 juin

Un peu plus de 60 personnes (élus et techniciens de collectivités du territoire, entreprises, partenaires institutionnels, agriculteurs, acteurs du secteur de l'énergie, ...) ont participé le 13 octobre suivant au forum sur la définition du mix énergétique territorial. Au cours de ce forum, un sondage – accessible aussi après la réunion pour ceux qui n'ont pas pu y participer – a été réalisé pour identifier les ambitions du territoire pour l'ensemble des filières énergétiques à partir de trois scénarios différents – Tendanciel, Economiquement réaliste et Transition énergétique pour tous – et ainsi donner des orientations pour le choix du futur mix. 91 personnes ont participé au final à ce sondage.



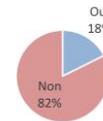
Forum pour le choix du mix énergétique territorial, le 13 octobre au cinéma Le Zoétopre à Blaye

Le choix d'un mix énergétique ambitieux et orienté qui fédère autour d'une même ambition

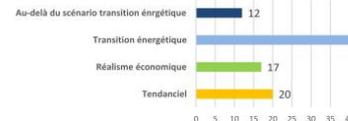
RESULTATS POUR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS, ELUS ET ACTEURS DES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Pensez-vous que les conditions sont réunies sur le territoire pour qu'un projet éolien voit le jour ?

Oui 16
Non 75

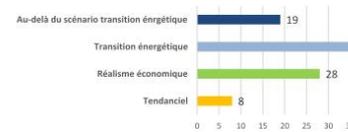


Quelle ambition pour le photovoltaïque sur les toitures ?



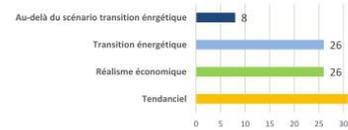
ON RETIEN
Transition énergétique

Quelle ambition pour les ombrières de parking ?



ON RETIEN
Transition énergétique

Quelle ambition pour les centrales au sol ?

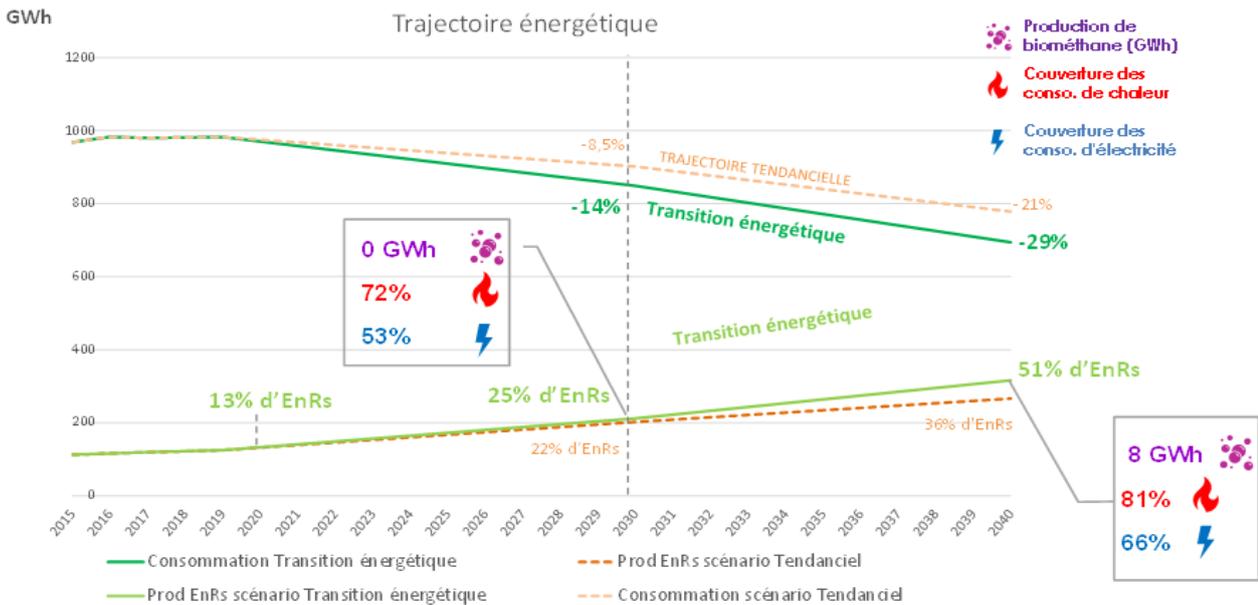


ON RETIEN
Réalisme économique

Le choix a été porté sur un mix énergétique ambitieux proche du scénario de « Transition énergétique pour tous », en intégrant des nuances territoriales entre les deux Communautés, en priorisant certaines filières et au contraire, en n'en retenant pas d'autres. L'éolien est rejeté fortement par les sondés (plus de 80 %). Un projet hydrolien semble selon eux plus envisageable, même s'il ne pourra se réaliser que sur le long terme, la filière n'étant pas suffisamment mature et a fortiori, il ne représentera qu'une part très infime du mix énergétique choisi. Les conditions semblent réunies pour qu'un projet de méthanisation se fasse pour près de deux tiers des sondés.

Le scénario de Transition énergétique pour tous prédomine pour les autres filières, avec quelques nuances :

- Les élus et acteurs de la CCB retiennent un scénario plus prudent concernant le développement des centrales photovoltaïques au sol (Réalisme économique).
- L'agrivoltaïsme est à développer prioritairement sur les bâtiments, les serres et les ombrières pour le maraîchage que les Communautés souhaitent aussi développer. Sur les vignes, l'opposition est plus marquée sur la CCB, la CCE semble un peu plus ouverte.
- Pour le bois-énergie, la ressource étant déjà mobilisée de façon importante sur le territoire, le scénario retenu est celui du réalisme économique.



Mix énergétique territorial retenu suite à la concertation

Des relations partenariales renforcées sur le champ des énergies renouvelables

L'étude a permis de renforcer les relations partenariales entre le Syndicat Mixte du SCoT et les acteurs qui interviennent dans le domaine des énergies renouvelables :

- avec les gestionnaires de réseaux (ex. Enedis) concernant les demandes de raccordement aux réseaux des projets ;
- avec le Département qui est l'animateur avec ses partenaires techniques (Agence Locale de l'Energie et du Climat, SDEEG) du Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, pour lequel l'ADEME lui a confié la gestion du fonds « Chaleur » ;
- avec le Pôle départemental Energies Renouvelables de la DDTM qui constitue une porte d'entrée au niveau de l'Etat identifiée par les porteurs de projets et dispose d'informations sur les projets susceptibles de se réaliser sur notre territoire.



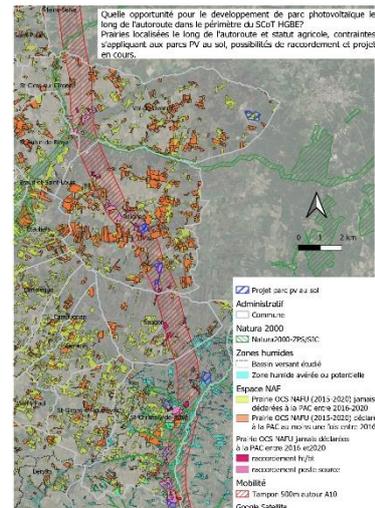
Visite du réseau de chaleur bois-énergie de Générac, suite à la réunion d'information à destination des collectivités sur les financements au titre du CDT EnR thermique coorganisée avec le Département le 14 avril à Saugon

Des investigations complémentaires pour trouver des sites

En complément de l'étude, l'observatoire territorial du SCoT a engagé des investigations complémentaires à l'aide de son SIG pour rechercher du foncier adapté pour accueillir des installations photovoltaïques au sol.

Une des pistes explorées porte sur l'identification de foncier disponible, sans contraintes, situé le long de l'autoroute A10 et qui aurait perdu sa vocation agricole.

Ces travaux se poursuivront en 2023.



Perspectives 2023

>> Terminer l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération et poursuivre les investigations complémentaires de recherche de foncier adapté

>> Intégrer les principaux enseignements de l'étude dans les PLUi-H

>> Proposer des solutions opérationnelles pour aider les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises, habitants, etc.) à s'engager dans la transition énergétique et à recourir aux énergies renouvelables

Cette étude est financée par :



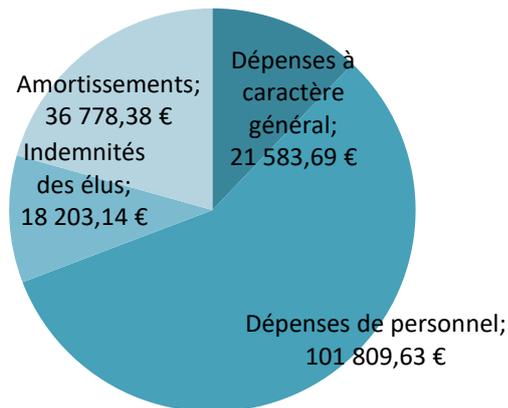
5- Rapport financier 2022

Les chiffres de l'exécution du Budget en 2022

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente, après reports, un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 75 376,13 €.

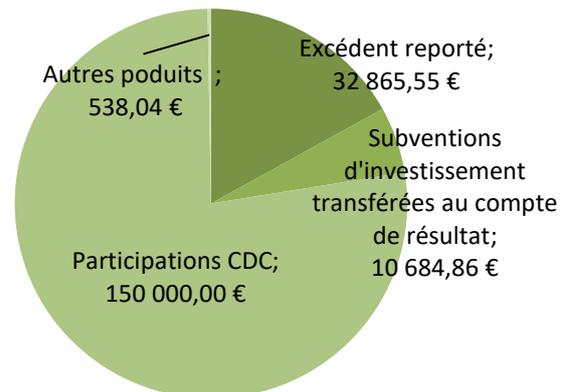
Section de fonctionnement

Dépenses : 178 374,84 €



Les principales dépenses sont les charges de personnel, les indemnités des élus – ces deux postes sont en augmentation en 2022 en raison du recrutement d'une géomaticienne (sur une année pleine) et de la revalorisation du point d'indice – et

Recettes : 194 088,45 €

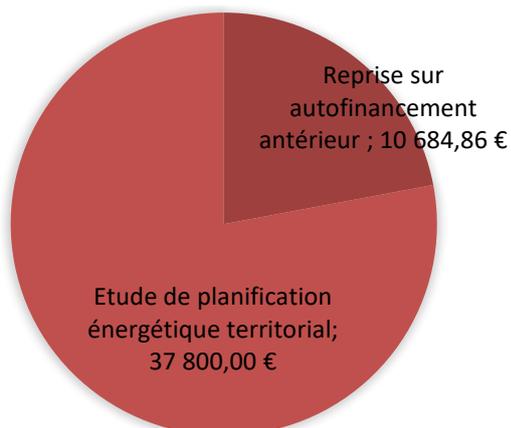


les charges de fonctionnement général (locaux, prestations de services assurées par la CCB, etc.) qui sont stables par rapport à l'année précédente. Les participations financières intercommunales sont identiques à 2021.

11

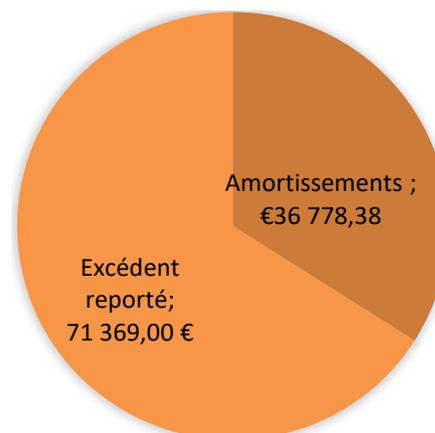
Section d'investissement

Dépenses : 48 484,86 €



Les seules dépenses réelles concernent les frais de réalisation de l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération.

Recettes : 108 147,38 €



Pour le reste, il ne s'agit en dépenses comme en recettes que d'opérations purement comptables.

6- Glossaire

CCB : Communauté de Communes de Blaye
CCE : Communauté de Communes de l'Estuaire
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EDF : Électricité de France
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ELAN : loi portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
EnR&R : Énergies Renouvelables et de Récupération
GAL LEADER : Groupement d'Action Local pour le programme européen Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
GRDF : Gaz Réseau Distribution France
PAC : Politique Agricole Commune (Europe)
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUI-H : Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDU : Secteurs Déjà Urbanisés autres que les agglomérations et les villages (Loi littoral)
SDEEG : Syndicat Département Énergies et Environnement de la Gironde
SIG : Système d'Information Géographique
SMSHGBE : Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
RTE : Réseau de Transport d'Électricité
(I)ZAE : (Inventaire des) Zones d'Activités Économiques

12

Le Syndicat Mixte a été soutenu par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale.



Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Espace France Services – 32, rue des Maçons – BP 134

33394 BLAYE cedex

Tél : 05 57 42 68 90

@ : direction@scot-hautegironde.fr

Site Internet : www.scot-hautegironde.fr